

une politique plus réaliste du pétrole, exposée récemment par le gouvernement.

Monsieur le président, je pourrais continuer à parler jusqu'à ce que le gouvernement commence à s'occuper des subsides du prochain mois, et je ne serais pas encore satisfait. J'ai toutefois une obligation, comme, d'ailleurs, les autres députés du Nord de l'Ontario: trouver exactement ce que signifie pour l'économie de toutes les régions du Canada la demande de la *Trans-Canada*. S'il est possible d'en tirer des avantages pour le Nord ontarien, cela entre dans mes attributions, mais je trouve extrêmement difficile d'agir avec le gouvernement actuel. Je ne puis vraiment trouver personne au sein du gouvernement, sans exclure le premier ministre, qui puisse réellement prendre à cœur les intérêts de ceux qui m'entourent.

(L'article est adopté.)

Les articles 3 à 5 y compris sont adoptés.

Les annexes A à F inclusivement sont adoptées.

Sur l'article 1^{er}—*Titre abrégé*.

M. le président: L'article 1^{er} est-il adopté?

L'hon. M. Churchill: Je ne veux pas retarder le comité, mais avant l'adoption de l'article 1^{er}, monsieur le président, le ministre aurait-il la bonté de répondre aux propositions émanant du député de Peace River et de moi-même, au sujet du renvoi au comité approprié et à l'auditeur général?

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, non seulement ai-je mis tous les documents à la disposition de l'auditeur général, y compris l'opinion juridique que j'ai hier déposé à la Chambre, mais j'ai aussi entrepris de déposer une liste de tous les comptes avec indication des sommes que renferment ces comptes, des sommes employées pour la liste de paie et de la somme complémentaire provenant du crédit 15. Je m'attends à déposer cette documentation demain.

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, voilà un exemple de la grande difficulté que nous rencontrons à la Chambre. Le ministre vient de dire qu'il fournit tous les renseignements. Personne n'insinue qu'il nous en cache, mais comme je l'ai souligné l'autre jour l'auditeur général ne ferait pas d'ordinaire rapport au Parlement sur les présentes opérations financières avant plus d'un an. C'est la méthode normale. Il commence au début de la prochaine année financière à examiner les dépenses de l'année financière précédente, et son rapport serait terminé et peut-être prêt à être déposé ici à la fin de décembre 1967. Si la Chambre ne siègeait pas nous n'en serions

saisis que 15 jours après le commencement de la prochaine session. Donc ce ne serait peut-être pas avant le printemps de 1968 que nous saurions si, d'après l'auditeur général, ces opérations se conformaient aux lois du pays et devaient être mises en œuvre, ou s'il fallait les changer.

Voilà ce que nous demandons au ministre. Étant donné le retard apporté à la présentation du rapport de l'auditeur général—selon la coutume et je ne vois rien à y redire—nous demandons que le comité des comptes publics communique prochainement avec l'auditeur général et que la Chambre reçoive un rapport aussitôt que possible.

La seule réponse que j'obtiens du ministre c'est qu'il a fait connaître tous les faits. Je n'insinue pas qu'il garde pour lui certains détails, mais nous n'avons pas l'opinion du seul homme qui a le personnel et la compétence voulus pour nous en donner une.

En vertu des dispositions prises au cours d'un an ou deux l'auditeur général reçoit les conseils d'hommes de loi indépendants. Son personnel a augmenté. Afin que l'auditeur général puisse suspendre ses occupations actuelles, il faudrait, je pense, que la Chambre renvoie la question à l'étude au comité des comptes publics et ordonne ensuite à celui-ci de consulter l'auditeur général et d'obtenir son avis sur les récentes opérations.

Tous reconnaîtront, j'en suis certain, que c'est là une demande raisonnable; pourquoi le gouvernement refuse-t-il? Nous ne portons ici aucune accusation.

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, j'invoque le Règlement; je n'ai rien refusé. Je me demande ce que le député veut insinuer? Veut-il que je dise au comité des comptes publics de déférer l'affaire à l'auditeur général? Veut-il que je dicte la procédure au comité des comptes publics? C'est un comité formé de membres du Parlement qui sont tous en mesure de s'occuper de leurs propres affaires et de décider s'ils veulent ou non demander que la question soit immédiatement déférée à l'auditeur général afin que celui-ci fasse rapport.

L'hon. M. Churchill: Le ministre commence maintenant à s'énerver un peu...

L'hon. M. Benson: Pas du tout.

L'hon. M. Churchill: ...et j'essayais de me montrer très objectif dans cette affaire. Je ne demande pas au ministre de donner des ordres à aucun comité. Je demande au ministre de prendre les mesures nécessaires pour que cette question soit déférée au comité. Une demande de la part du gouvernement inscrite